

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 AVRIL 2023**

Délibération : **2023-04-31**
OBJET : **MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**
Nomenclature : **4.1.1**

En exercice : 26 Le onze avril deux mille vingt-trois à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le trente et un mars deux mille vingt-trois s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

Présents : 22

Pouvoirs : 4

Absents : 0

Votants : 26

Délibération comportant :

Annexe : /

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Béatrice MIERMONT, Isabelle GROLLEAU, Jean-Marc COLOMBAT, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Alizée GUIBERT, Frédéric CHAPEAU, Augustin MOULINAS, Catherine RENAUDEAU, Emile FORTINEAU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Christian CORDEIRO, Fabien MENEGHETTI.

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Marie-Thérèse BERAGNE, Mickaël MENDES donne pouvoir Jean-Marc COLOMBAT, Gil RANNOU donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER.

Le ou les membres absent(s) : /

Rapporteur : Valérie ROBERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le tableau des emplois,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

1. Création d'emplois liés à la mise en place du projet de mandat et d'administration :

Considérant la volonté de la Ville de structurer ses services afin de garantir une meilleure efficacité et une meilleure réponse aux besoins des habitants,

Considérant les axes stratégiques du projet de mandat et d'administration,

Il est donc proposé la modification suivante au tableau des effectifs :

CREATION D'EMPLOIS	FONCTIONS	NOMBRE	DATE D'EFFET
Brigadier-chef	Policier municipal	1	01/05/2023
Adjoint technique territorial	Agent bâtiment	1	01/09/2023
	Responsable entretien et offices	1	
Rédacteur territorial	Chargé de communication	1	01/05/2023
Technicien principal 1 ^{ère} classe	Régisseur général	1	01/05/2023
Animateur	Responsable secteur jeunesse	1	01/05/2023

2. Requalification de poste d'ATSEM :

Suite à l'obtention du concours d'ATSEM Territorial par un agent actuellement titulaire du grade d'adjoint d'animation, il est proposé de supprimer un poste d'adjoint d'animation au tableau des effectifs, et de procéder à la création d'un poste d'ATSEM.

A cette occasion, il est proposé de modifier le temps de travail du dit poste afin de le mettre en conformité avec les modifications appliquées lors du CM du 7 février 2023 à l'ensemble des postes d'ATSEM.

Ainsi, il est donc proposé de procéder aux modifications suivantes :

Nombre	Grade à supprimer	Quotité actuelle	Quotité demandée	Grade à créer	Date d'effet
1	Adjoint d'animation	0,92	0,932	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)	12/04/2023

3. Requalification de poste d'adjoint technique:

Suppression d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe au sein du service restauration et création d'un poste d'adjoint technique suite au départ à la retraite d'un agent titulaire et dans la perspective d'attribuer le dit poste à un agent titulaire exerçant déjà au sein de la collectivité.

A cette occasion, il est proposé d'ajuster le temps de travail de ce poste à la baisse, afin d'homogénéiser les organisations au sein des offices de restauration. En effet, désormais, les responsables d'offices sont à 35h (annualisés) et leurs seconds à 32h (annualisés).

Ainsi, il est donc proposé de procéder aux modifications suivantes :

Nombre	Grade à supprimer	Quotité actuelle	Quotité demandée	Grade à créer	Date d'effet
1	Adjoint technique de 1ère classe	0,95	0,92	Adjoint technique	12/04/2023

4. Ajustement temps de travail :

Depuis septembre 2023, les agents du service restauration assurant une mission de transport scolaire se trouvent :

- S'ils sont titulaires : mis à disposition au niveau de la CCEG
- S'ils sont contractuels : recrutés, pour l'exercice de ces missions, directement par la CCEG.

Dans ce contexte, le temps de travail des agents contractuels concernés doit être ajusté à la baisse, afin de ne prendre désormais en compte que le temps nécessaire à l'exécution des missions d'entretien et de restauration.

Ainsi, il est donc proposé de procéder aux modifications suivantes :

Nombre	Grades concernés	Quotités actuelles	Quotités demandées	Date d'effet
1	Adjoint technique	0,63	0,54	12/04/2023
1	Adjoint technique	0,69	0,47	12/04/2023

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 3 mars dernier,

Vu l'avis de la commission « Ressources et Citoyenneté » du 30 mars 2023,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'EMETTRE un avis favorable à la modification du tableau des effectifs proposée ci-dessus.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 11 avril 2023

Alain ROYER, Maire

Secrétaire de Séance,
Frédéric CHAPEAU



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20230411-2023-04-31-DE
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20230411-2023-04-31-DE
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023